



# CHALLENGE



## REGLEMENT 2022

### ARTICLE 1 : PARTICIPATION

*La participation au Challenge ASA AUBOISE-L'AUTO LECLERC ROMILLY/SEINE est ouverte à toutes les personnes inscrites pour l'année en cours à l'Association Sportive Automobile Aubeoise.*

*Tous les pilotes et co-pilotes devront être adhérents à l'ASA Aubeoise, titulaires d'une licence FFSA de l'année en cours souscrite par l'intermédiaire de l'ASA Aubeoise et **devront avoir adressé leur fiche d'inscription (annexe 1) en début d'année.***

*L'ASA Aubeoise se réserve le droit de refuser une participation sans avoir à en fournir le motif. La participation à ce Challenge oblige le concurrent à respecter le règlement de l'ASA Aubeoise et à se conformer aux réglementations FFSA. Tout autre cas sera soumis à l'appréciation du Comité Directeur du club.*

### ARTICLE 2 : VOITURES ACCEPTEES

*Tous les véhicules homologués par la FFSA.*

### ARTICLE 3 : IDENTIFICATION

*Les participants devront obligatoirement identifier leur véhicule à l'aide des stickers fournis par l'ASA Auboise et/ou le sponsor éventuel.*

#### **ARTICLE 4 : IMPERATIFS**

*Pour pouvoir prétendre à la remise des prix de fin d'année, les concurrents devront avoir participé à 4 épreuves minimum et se présenter le jour fixé par l'ASA Auboise avec leurs véhicules chez le sponsor éventuel si celui-ci en exprime la demande.*

*Sauf excuse valable exprimée par tout moyen à leur convenance, les concurrents ne pourront bénéficier de leur prix en cas d'absence à la soirée organisée à cet effet.*

#### **ARTICLE 5 : MISE HORS COURSE**

*Dans le cas où un pilote serait mis hors course pour non conformité de son auto ou toute autre raison, celui-ci perdrait les points acquis dans cette épreuve.*

*En cas de récidive, il se verrait rayé pour l'année de ce challenge.*

#### **ARTICLE 6 : CONSEIL DE DISCIPLINE**

*Afin de faire respecter le règlement interne de l'ASA Auboise et du présent challenge, un conseil de discipline est créé ; il est composé :*

- du Président du club*
- de 2 membres du bureau*
- de 2 pilotes du club*

*Sont exclues les personnes impliquées dans le litige.*

*Le conseil de discipline ne statue que sur la bonne tenue des participants au challenge de l'ASA Auboise, du respect du règlement interne, mais en aucun cas sur les problèmes sportifs.*

*Seule la FFSA est habilitée à prendre des décisions qu'elle jugera nécessaires.*

*Tout participant peut être traduit devant ce conseil qui pourra :*

- soit supprimer tout ou partie des courses déjà comptabilisées pour le challenge ;*
- soit conserver les points acquis mais refuser de prendre en compte les courses suivantes ;*
- soit exclure le participant pour l'année.*

#### **ARTICLE 7 : ENVOI DES RESULTATS**

***Pour acquérir des points, le participant devra remplir dans un délai de 15 jours après l'épreuve, sa fiche de résultat (annexe 2) sur le site [asa-auboise.org](http://asa-auboise.org) ou l'envoyer à :***

**Dany MONTAGNE, 17 Rue de la Colline 10800 BUCHERES**

**Mail : [montagnecompetition@gmail.com](mailto:montagnecompetition@gmail.com)**

**Tel : 06.25.08.89.75**

*Tout document transmis rayé, falsifié, raturé ou illisible sera considéré comme nul (sauf si les ratures ou autres mentions sont le fait de l'organisateur). Cependant, la preuve devra être fournie par le*

concurrent.

Passé ce délai de 15 jours, les classements ne seront pas pris en compte

## ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

*L'ASA Aubeoise organisera une réception ou sera remis l'ensemble de la dotation.*

*Tous les concurrents récipiendaires devront obligatoirement être présents.*

*Les concurrents absents (sans excuse valable) ne pourront prétendre à une dotation quelconque, les prix seront acquis au club.*

## ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

*Un classement toutes catégories confondues sera réalisé.*

*Seuls les 8 meilleurs résultats de chaque pilote seront retenus.*

*Toutes les épreuves FFSA seront retenues.*

*En cas d'ex-aequo, l'ASA Aubeoise se fondera sur la qualité des places obtenues.*

## ARTICLE 10 / DOTATIONS

*La dotation pour ce challenge se fera en coupes, trophées, lots ou bons d'achats.*

*Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie se verra offrir un engagement pour la course de côte de MONTGUEUX 2023 ; le 2<sup>ème</sup> aura droit à un engagement à 50 % également pour la course de MONTGUEUX 2023.*

## ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DES POINTS (à chaque épreuve)

1er de classe : 36 Points

2è « « 32 «

3è « « 29 «

4è « « 26 «

5è « « 24 «

6è « « 22 «

7è « « 20 «

8è « « 18 «

9è de classe : 16 Points

10è « « 14 «

11è « « 12 «

12è « « 10 «

13è « « 8 «

14è « « 6 «

15è « « 4 «

16è « « 2 «

**BONUS :** *Aux points obtenus, un bonus viendra s'ajouter en fonction du nombre de partants dans la classe, à savoir : à partir de 3 partants, le bonus sera de 3 points, de 4 points pour 4 partants, de 5 points pour 5 partants et ainsi de suite jusqu'à 10 partants et plus où le bonus maxi sera de 10 points.*

**COEFFICIENTS :** *Le total des points sera ensuite multiplié par les coefficients suivants :*

RUN.....	Coefficient 1
FOL-CAR, CROSS'CAR.....	« 1,2
COURSE DE COTE, SLALOMS.....	« 1,4
RALLYE, CIRCUIT, AUTOCROSS.....	« 1,6

